

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Mesures hivernales : les voitures à la piscine

Pendant la période des mesures hivernales, du 1^{er} novembre au 15 mars, il est interdit de stationner dans les rues de Saint-Imier entre 3 h 00 et 7 h 00. Cette mesure est indispensable pour assurer le bon déroulement des opérations de déneigement, et des accès bien déneiger pour les utilisateurs de la chaussée publique.

Les automobilistes qui ne disposent pas de garage peuvent laisser leur véhicule la nuit sur la Place des Abattoirs, sur l'Esplanade des Collèges et derrière les Halles de gymnastique (stationnement gratuit,) ainsi que dans le garage souterrain de l'École à journée continue (tarif favorable : CHF 2.- la nuit). Depuis cet hiver, un nouveau lieu de stationnement nocturne est mis à disposition des automobilistes. Il s'agit de la place de parc de la piscine. Celle-ci est gratuitement à disposition de 16 h 00 à 8 h 00. Merci de respecter ces horaires. Sans cela, le déneigement de ces places n'est pas possible pendant la journée.

Rue Basse – Rue du marché, fin des travaux

Après deux étapes de travaux réalisées en 2013 et 2014, le secteur Ouest de la rue Basse, ainsi que la rue du Marché, sont rénovées et accessibles depuis cette semaine.

L'ensemble des réseaux souterrains a été remis à neuf, de même que la chaussée tant pavée que goudronnée, redonnant ainsi du lustre au cœur historique de la localité.

Le Conseil municipal tient à remercier la population, et plus spécialement les riverains, commerçants et les propriétaires d'immeubles qui ont fait preuve de patience et d'esprit d'ouverture face aux inconvénients inévitables liés à la réalisation d'un tel projet.

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Mme Ibtissam Bentaibi et son fils Omar Ben Salah, se sont vus remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur leur demande de naturalisation : le 11 février 2014, quand l'exécutif imérien, en se fiant notamment au rapport d'audition, leur a octroyé le droit de cité communal, et le 31 octobre 2014 lorsque la Confédération a décidé de les compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux concitoyens.

Nonagénaire

Le 12 novembre 2014, M. Stéphane Boillat, maire, et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus au Passage d'Erguël 6, où ils ont eu le plaisir de rencontrer Mme Maria Dalla Piazza, pour célébrer son 90^{ème} anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires.

Saint-Imier, mercredi 19 novembre 2014
(cm)